

CHEVALLET

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €
Siège social : 642 Route du Canivet
74470 VAILLY

882 803 786 RCS THONON LES BAINS

**COMPTES ANNUELS DEPOSES AU GREFFE
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE THONON LES BAINS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Certifié conforme le président



SASU CHEVALLET**Bilan**

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE				
Stocks				
Créances				
Autres créances	25 000		25 000	25 000
Divers				
Disponibilités	2 257		2 257	3 970
TOTAL ACTIF CIRCULANT	27 257		27 257	28 970
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	27 257		27 257	28 970

SASU CHEVALLET**Bilan**

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
PASSIF		
Capital social ou individuel	1 000	1 000
Autres réserves	14 824	
Report à nouveau		-1 905
Résultat de l'exercice	-4 273	16 728
TOTAL CAPITAUX PROPRES	11 551	15 824
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	11 531	10 531
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 560	
Etat, Impôts sur les bénéfices	2 615	2 615
Dettes fiscales et sociales	2 615	2 615
TOTAL DETTES	15 706	13 146
TOTAL PASSIF	27 257	28 970

SASU CHEVALLET**Compte de résultat**

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	Variation absolue (montant)
PRODUITS					
Total					
CONSOMMATION M/SES & MAT					
Total					
MARGE SUR M/SES & MAT					
CHARGES					
Autres achats & charges externes	4 134				4 134
Total	4 134				4 134
RESULTAT D'EXPLOITATION	-4 134				-4 134
Charges financières	139		130		9
Résultat financier	-139		-130		-9
RESULTAT COURANT	-4 273		-130		-4 143
Produits exceptionnels			19 473		-19 473
Résultat exceptionnel			19 473		-19 473
Impôts sur les bénéfices			2 615		-2 615
RESULTAT DE L'EXERCICE	-4 273		16 728		-21 001

COMPTES ANNUELS

2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

ANNEXE

SASU CHEVALLET

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU CHEVALLET

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 27 257 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 4 273 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément avec les règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France. Ils respectent en particulier les dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2022-01 du 11 mars 2022 modifiant le règlement ANC n° 2018-07 du 10 décembre 2018 relatif au plan comptable général homologué par arrêté du 13 décembre 2022 publié au journal officiel du 18 décembre 2022.

Les principes comptables ont été appliqués avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.